

ZETTING - DIEDING

N° 2
Décembre 91

MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS
TERRASSEMENTS

FELKER Frères

37, rue de la Croix - 57115 SARREINSMING

DEVIS ET ETUDES GRATUITS

Tél. 87 98 44 10 - Télécopie : 87 98 29 43

**Café-Restaurant de la Mairie
Pizzeria**



M. et Mme SCHMITT Joseph
Ouvert tous les week-ends et vendredi soir

8, rue de l'Eglise - ZETTING - Tél. 87 02 38 60

UNE SEULE ADRESSE POUR VOS FETES ET RECEPTIONS

Boulangerie-Pâtisserie BECK

Tél. 87 98 21 18

Nous vous proposons un choix considérable en salés, pain surprise, mignardises et pâtisserie fine.
Nous sommes également à votre disposition pour étudier toute commande spéciale de votre choix.

POMPES FUNEBRES SARRALBE

SCHWEIN Joseph

28, rue Clémenceau - SARRALBE - Tél. 87 97 06 49

Enterrement - Cercueils - Couronnes - Transport de corps - Creusement de fosses - Exhumations

A votre disposition 24 h / 24

Matériel Restauration Collectivités - Vaisselle - Venerie - Coutellerie - Cadeaux - Liste de Mariage

MAFRI-EST S.A.R.L.

3, rue du Maire Massing - B.P. 722 - 57207 SARREGUEMINES
Tél. 87 98 52 14 Fax : 87 95 43 94

ENTREPRISE DE PEINTURE ET VITRIFICATION DE PARQUETS

A. FIACRE

Rue de l'Eglise - 57200 Woëfling
Tél. 87 02 38 24



- Terrassement
- Assainissement
- V.R.D.
- Pavage

SECTEUR DE SARREGUEMINES
ROUTE DE STEINBACH
Tél. 87 95 54 46

La route avance

Pour vos projets, une solution Colas-Est existe toujours !

FERMETURE ALUMINIUM - PVC - VERANDA

SCHREINER & Cie

S.A.R.L.

Rue de Herbitzheim - 67970 CERMINGEN
Tél. 88 00 80 20 - Télécopie : 88 00 51 04



Viande de 1er Choix

Robert TARALL

1, rue de la Montagne - 57115 SARREINSMING - Tél. 87 98 05 97

FLACH ASSURANCES

depuis 1955

Faites confiance à un assureur professionnel, l'assurance c'est notre métier
LA QUALITE - LE SERVICE

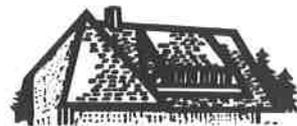
23, rue Poincaré - SARREGUEMINES - Tél. 87 98 09 42

COUVERTURE - ZINGUERIE

Installations Sanitaires

A. ROTHMACHER

26, rue de la Libération - WIESVILLER
Tél. 87 02 38 20



Jean LARBALETRIER

BOULANGERIE - EPICERIE - TABAC - JOURNAUX

23, rue de l'Eglise - 57200 REMELFING - Tél. 87 98 42 97

ENTREPRISE DE PEINTURE **SCHWARTZ**

PEINTURE - PAPIERS PEINTS - REVETEMENTS MURAUX - RAVALEMENT DE FAÇADES - ISOLATION



7, rue du Château - REMELFING - 57200 SARREGUEMINES - Tél. 87 98 07 15

Crédit Mutuel



Coteaux Val de Sarre

AGENCE DE ZETTING

La banque près de chez vous à Zetting au 10, rue Principale

Tél. 87 02 23 34

Pour tous vos problèmes d'Epargne, Placements,
Comptes Courants, Cartes, Prêts et Crédits,
Assurances, Voyages, Changes, etc...
Consultez-nous en toute confiance.



**TOUS
TRAVAUX
D'IMPRESSION**

4, rue Gutenberg - 57206 SARREGUEMINES CEDEX - BP 609

Tél. 87 95 14 31

Télex : 860495 F

Télécopie : 87 98 45 91

Le Mot du Maire



Chers concitoyens

Vous l'attendiez...

Les nombreux encouragements que nous avons reçus à l'issue de la publication du premier numéro nous ont encouragés à poursuivre l'effort entrepris. Voilà donc Zetting - Dieding numéro 2.

Ce bulletin d'informations municipales doit être l'occasion annuelle de vous renseigner de manière plus complète sur l'action de vos Elus et les préoccupations qui vous tiennent à cœur.

Comment résumer l'année 1991 ?

Peut-être avez-vous pu avoir l'impression que les dossiers sur les travaux prenaient un certain retard ?

Vous pourrez néanmoins constater au fil des pages qu'il n'en était rien, que ce retard est justifié et que beaucoup de temps a été consacré à une bonne préparation des actions, à la recherche de subventions maximales et à une rigoureuse gestion financière. La Commune et le contribuable seront gagnants...

Des choix nécessaires...

Enseignement... Aménagement de rues et trottoirs... Travaux à l'église... Equipements sportifs... Amélioration du cadre de vie..., des choix sont nécessaires, et il convient de planifier nos investissements dans le temps, en fonction de nos possibilités financières. L'esprit qui nous anime est de prendre en compte tous les besoins en visant la satisfaction de l'intérêt général bien compris, même si cela pouvait parfois heurter des intérêts particuliers. Chaque contribuable doit se reconnaître dans la collectivité.

Solidarité et tolérance...

J'exprime le souhait que la lecture du présent bulletin vous donne la possibilité d'être pleinement informé de nos réalisations, de vos préoccupations et des dossiers en cours.

A l'heure où l'Europe se construit, où les peuples se rapprochent, nous devons faire preuve de solidarité et de tolérance.

C'est dans cet esprit que je vous souhaite, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes.

Cherry

Das Wort des Bürgermeisters

Liebe Mitbürger !

Auf ihn habt Ihr ja gewartet...

Die zahlreiche Ermutigungen die wir nach dem Erscheinen der ersten Auflage erhielten haben uns bewegt unsere Bemühungen fortzusetzen was zur Nr. 2 des Bulletin Zetting-Dieding geführt hat.

Dieses Gemeinde-Information-Bulletin bietet Gelegenheit euch alljährlich ausführlich über die Tätigkeit der Behörden und über die Besorgnisse die euch am Herzen liegen zu informieren.

Wie das Jahr 1991 kurz zusammenfassen ?

Vielleicht denkt Ihr dass die vorgesehene Leistungspläne Verspätung erhielten ?

Dennoch könnt Ihr im Laufe des Geschilderten feststellen dass dem nicht so ist; dass die anscheinliche Verspätung gerechtfertigt ist; dass viel Zeit und Mühe nötig waren um eine gerechte Vorbereitung der Handlungen, für Ermittlung höchst-Subventionen, für eine rigorose finanzielle Verwaltung. Die Gemeinde wie der Steuerzahler werden dabei die Nutzniesser sein.

Die erforderliche Entscheidungen

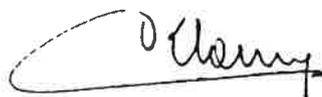
Unterrichtswesen... Strassen- und Trottoirs-Ausbau... Kirchgebäude-Arbeiten... Sportausrüstung... Lebensverhältnis-Besserung. Entscheidungen müssen getroffen werden denn es ist notwendig eine Planwirtschaft der Investitionen zu betreiben nach Mass unserer finanziellen Möglichkeiten. Wir vertreten die Ansicht dass sämtliche Bedürfnisse im Sinne eines verständnisvollen Gemeinnutz erfolgen müssen wenn auch manchmal in Widerspruch des Eigennutzes. Jeder einzelne Steuerpflichtige muss sich in der Gemeinschaft erkennen.

Solidarität und Toleranz

Ich äussere den Wunsch dass die Inkenntnisnahme dieses Bulletins vermag restlos Aufschluss zu geben über unsere Verwirklichungen, über euere Besorgnisse und über die zurzeit vorliegende Akten.

Zur Stunde da sich Europa gestaltet, wo sich die Völkerschaften nähern, müssen wir Solidarität und Toleranz erweisen.

In diesem Gedanken wünsche ich euch allen frohe und freundliche Festtage.



Décisions du Conseil Municipal et Travaux

Parmi les décisions de votre conseil municipal, certaines se sont déjà traduites dans la réalité, d'autres sont en voie de concrétisation ou nécessitent quelques études complémentaires. Nous reprendrons ci-après l'essentiel.

Et d'abord les travaux de voirie 1991

COMMENT SONT PROGRAMMES LES TRAVAUX DE VOIRIE ?

- en fonction de la politique municipale et des priorités d'une part,
- des demandes de subvention formulées l'année précédente d'autre part,
- des résultats de ces demandes de subvention enfin.

Ceci peut expliquer que les programmes décidés par le Conseil Municipal puissent être modifiés en cours d'année, même après le vote du Budget Primitif, pour profiter d'opportunités de financement.

POUR 1991, ETAIENT PREVUS AU BUDGET PRIMITIF :

- la rue de Sarreinsming à Zetting,
- une tranche rue Principale à Dieding,
- le chemin rural rue de Sarreinsming («Achener Pfad»).

EN FONCTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES, le programme de travaux a été rectifié pour réaliser les opérations suivantes :

- rue de Sarreinsming dans son intégralité (programme plus important qu'initialement prévu) : depuis le pont sur la Sarre jusqu'à l'immeuble Obringer Charles;
- le chemin rural rue de Sarreinsming;
- l'aménagement de la place de la Mairie qui permettra d'améliorer la sécurité sur le carrefour rue de l'Eglise, rue de la Gare, de régler le stationnement et d'embellir la place.

Il a été décidé simultanément de renoncer aux travaux de voirie 1991 à Dieding, et de reporter notre effort sur 1992 (des explications précises vous sont fournies à ce titre à la page consacrée à l'annexe Dieding).

LES SUBVENTIONS :

- rue de Sarreinsming :
montant subventionnable retenu par le Département : 150 000 F hors taxes (HT)
subvention au taux de 42 %.
- chemin rural «Achener Pfad» :
taux de subvention : 32 % sur le montant HT, et participation complémentaire du riverain.
- place de la Mairie : 32 % sur le montant HT
- accord de subvention du Conseil Général pour financer en 1992 la jonction rue Principale - RD 33 au taux de 57 % sur le montant HT des travaux à réaliser.

Vous pouvez constater un important effort du Département en faveur de nos travaux, suite à de nombreuses démarches tant auprès du Président du Conseil Général qu'auprès de notre conseiller général M. Hubert Roth et avec son appui. Ces résultats positifs, vous les constaterez également dans les autres programmes d'investissement.

LES DEMANDES DE SUBVENTION 1992 :

Comme précédemment indiqué les demandes de subvention pour l'année à venir doivent être formulées avant le 15 octobre de l'année en cours. Ce fut l'objet des décisions du Conseil Municipal lors de sa séance du 27.09.91.

• Des priorités pour l'avenir...

- doter l'ensemble de la commune de voiries en bon état;
- ne pas effectuer de travaux inutiles notamment de réfection des trottoirs en attendant les décisions à intervenir pour la mise en place du réseau câblé de télévision réalisé par le District d'une part, de l'étude de sécurité de la traversée du village en cours d'autre part;
- aménager des trottoirs complémentaires pour des quartiers non encore desservis.

• Les projets 1992

En fonction des objectifs ainsi définis, et des indications précédentes, sont proposés :

- aménagement du chemin rural entre la rue de l'Eglise et l'immeuble Marion, après enquête publique de classement des terrains dans la voirie communale;
- voirie complémentaire rue de Sarreinsming;
- 2e tranche de voirie rue du Moulin à Dieding (réalisation prévue pour 1993);
- trottoirs devant des immeubles nouvellement construits dans le secteur rue du Maire-Jamann - rue de l'Eglise partie haute.

Equipements sportifs

COURT DE TENNIS

- Favoriser l'épanouissement de la jeunesse, lui offrir des possibilités de loisirs, promouvoir l'activité sportive..., des missions auxquelles les communes ne peuvent se soustraire. C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal unanimement a pris la décision de réaliser un court de tennis.

- Restait le choix de l'emplacement :

Zetting ne dispose pas de possibilités d'implantation d'un équipement sportif au Centre Village. C'est ce qui a déjà justifié par le passé le choix de l'emplacement du terrain de football et des tribunes-vestiaires. L'expérience a montré que les déplacements s'effectuaient dans de bonnes conditions pour les sports collectifs, ce qui devrait a priori poser encore moins de problèmes pour un sport individuel tel que le tennis.

De plus, le fait de profiter d'équipements existants (douches, vestiaires, éclairage, parking) rendait évident le regroupement des équipements sportifs, ceci après examen de toutes les autres possibilités d'implantation.

- Travaux et financement

Le Conseil Général subventionne cet équipement au taux de 52 % sur un montant de travaux de 179 000 F HT.

C'est une heureuse surprise pour la commune d'avoir pu obtenir cette subvention dès 1991, alors que les demandes sont très nombreuses.

Une bonne maîtrise du dossier a permis un démarrage rapide des travaux, ceci avant l'hiver, permettant à l'équipement d'être opérationnel dès le printemps prochain.

FOOTBALL

Des problèmes évidents de praticabilité de la pelouse du terrain de football sont apparus, ceci notamment suite aux années de sécheresse et à la faible couche de terre végétale. Il convient d'envisager la réfection de l'aire de jeu par apport de terre végétale. Le Conseil Municipal a décidé d'étudier la solution à retenir.

Les Ecoles

Les prévisions du programme 1991 ont été subventionnées au taux de 67 % du montant HT, ce qui nous a permis de remplacer le chauffage électrique de l'école maternelle par un chauffage traditionnel au fioul et de changer les fenêtres et d'installer des stores à l'école primaire.

AU PROGRAMME 1992

- Nouvelle tranche de remplacement de fenêtres aux écoles primaires
- Travaux de peintures à l'école maternelle.

Lotissement «Les Abeilles»

L'aménagement du lotissement se poursuit. L'année 1991 aura permis la vente de 6 lots complémentaires et l'acquisition de terrains pour réaliser 7 lots supplémentaires en 1992. Le nouveau plan de zonage est actuellement soumis aux services compétents.

Cimetière

Implantation de la croix, réalisation des allées, embellissements paysagers, plantations..., beaucoup de travaux prévus dont nous vous parlions dans le dernier bulletin... Des engagements tenus, tout à l'honneur de la commune.

Salle de réunion

Comme prévu, la salle de l'ancienne école des Filles sera aménagée en salle de réunion du Conseil Municipal notamment. Une opération en cours, subventionnée au taux de 35 % par l'Etat.

Simultanément ont été réalisés l'acquisition

- d'un nouveau photocopieur, l'ancien ayant été mis à disposition des écoles,
- d'un équipement informatique pour la mairie et le syndicat des eaux.

Divers

- FORET COMMUNALE

Compte tenu de la tempête et de la mauvaise conjoncture quant aux ventes de bois, il n'a pas été prévu de travaux de plantation, ni d'entretien important en forêt communale en 1991.

- ACQUISITION DE TERRAINS

Certaines acquisitions de terrains ont été reportées. Les terrains SNCF entre la gare et la rue de la Barrière ont été achetés.

- SAPEURS-POMPIERS : EQUIPEMENT

- Le corps local vient d'être doté de nouvelles tenues de travail. Coût : 7168 F HT. Subvention départementale : 30 %.
- Equipement radio : acquisition prévue
Coût : 12 015 F HT - Subvention : 30 %.

Les Finances Communales

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons donné quelques explications sur les principes généraux du budget communal, et communiqué les résultats de l'analyse financière effectuée par le Trésorier Principal Municipal en liaison avec la Commission des Finances. Nous n'y reviendrons pas, pour nous consacrer uniquement aux décisions prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 mars 1991 où il a approuvé

- le compte administratif de 1990
- le compte de gestion de 1990
- le budget primitif 1991

et fixé le taux des 4 taxes locales.

Rappel :

- le compte administratif retrace la comptabilité du maire de l'année précédente, soit 1990;
- le compte de gestion, la comptabilité du percepteur;
- le budget primitif prévoit et autorise les dépenses de l'exercice soit 1991.

Une procédure nouvelle en 1991

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le compte administratif au plus tard le 1er octobre de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte (dans notre cas avant le 1.10.91).

Le budget supplémentaire, qui ajuste les prévisions du budget primitif si nécessaire, prend en compte l'excédent de clôture du compte administratif (supplément de recettes par rapport aux dépenses) pour financer des dépenses nouvelles...

En 1991, il a été décidé d'ajuster au mieux les dépenses et les recettes dès le budget primitif, un budget supplémentaire n'étant a priori pas nécessaire, et d'intégrer au budget primitif l'excédent de clôture du compte administratif, raison pour laquelle il était indispensable d'approuver celui-ci préalablement, au même titre que le compte de gestion (comptabilité du Trésorier).

Pourquoi ?

- D'une part, parce que ces résultats étaient disponibles au moment du vote du budget primitif (le budget primitif doit être voté avant le 31/03), ce qui n'était pas le cas les années précédentes (... les progrès de l'informatique...).

- D'autre part, parce que la commune, du fait des tempêtes, subissait une lourde perte de recettes de ses ventes de bois, près de 250 000 F. (Prévisions 1990 : 500 000 F - Réalisé : 449 000 F - Prévisions 1991 : 200 000 F.)

Il était donc important d'intégrer dès le budget primitif l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur (274 432 F), permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement avec l'ensemble des prévisions de dépenses de l'année, sans augmentation des taux d'imposition, en veillant à ne pas dépasser les inscriptions budgétaires en dépenses, si possible à faire quelques économies (et en espérant des recettes nouvelles).

Les principaux chiffres

COMPTE ADMINISTRATIF 1990 (fonctionnement)

- Recettes : 2 194 887 F
- Dépenses : 1 920 455 F
- Excédent de clôture : 274 432 F.

BUDGET PRIMITIF 1991 (fonctionnement)

Equilibré en dépenses et recettes à la somme de 2 029 973 F.

EVOLUTION DE LA DETTE EN CAPITAL : une diminution régulière

- 5 334 287 F en 1989
- 5 116 099 F en 1990
- 4 783 706 F en 1991

La philosophie générale du budget primitif 1991

3 principes précédemment fixés par le Conseil Municipal ont guidé l'élaboration du budget 1991 :

- maintenir à niveau et surveiller les charges de fonctionnement
- stabiliser les frais financiers
- ne pas augmenter les impôts locaux...

tout en poursuivant l'effort d'investissement.

Par ailleurs un retour aux produits domaniaux du montant des dernières années est indispensable.

Les principales dépenses et recettes...

EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES : - frais de personnel (y compris charges sociales)	475 000 F
- frais financiers (intérêts des emprunts)	439 618 F
- prélèvement pour dépenses d'investissement :	375 095 F
RECETTES : - produits domaniaux (y compris bois - chasse - location d'immeubles)	290 500 F
- dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement)	595 731 F
- contributions directes (impôts locaux essentiellement)	674 822 F
- produits antérieurs (excédent de fonctionnement du compte administratif)	274 432 F

EN INVESTISSEMENT

Equilibré à la somme de 1 813 112 F, le budget d'investissement comprend 793 744 F de reports, c.-à-d. d'opérations antérieures non soldées.

Le budget 1991 sans les reports est de 1 019 368 F contre 1 155 573 F en 1990.

Les dépenses nouvelles prévues au budget primitif 1991 concernent :

- travaux de voirie : 400 000 F
- remplacement du chauffage à l'école maternelle : 85 000 F
- aménagement d'une salle de réunion : 100 000 F
- acquisition de matériel informatique + photocopieuse : 50 000 F

Les recettes en contrepartie pour les dépenses nouvelles sont constituées par :

- le prélèvement sur le budget de fonctionnement
- les subventions d'équipement
- le remboursement de la TVA par l'Etat et la taxe locale d'équipement
- un emprunt limité à 64 815 F qu'il ne sera très certainement pas nécessaire de contracter.

Et les impôts locaux ?

Pour 1991, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale, ce qui a abouti, compte tenu des dispositions légales :

- à une baisse des taux d'imposition
- à une légère majoration de l'imposition due à la réévaluation légale des bases.

Tout ceci est bien compliqué. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

LES NOUVEAUX TAUX D'IMPOSITION

- taxe d'habitation :	10,06 % (taux 1990 : 10,48 %)
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	11,53 % (taux 1990 : 12,01 %)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	36,45 % (taux 1990 : 37,97 %)
- taxe professionnelle :	3,49 % (taux 1990 : 3,64 %).

MAIRIE PRATIQUE ...

QUELQUES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

• Délégués de la commune auprès

- du District de Sarreguemines : Klam Gaston - Waldenaire Robert
- du Syndicat des Eaux de Zetting - Wiesviller - Woelfling :
Klam Gaston - Meyer Jean-Marie
- du Syndicat à Vocation Touristique du Val de Sarre :
Klam Gaston - Meyer Denis

• La Commission Communale des Impôts

- (désignation par M. le Directeur des Services Fiscaux sur proposition de la commune), sous la présidence du maire :
- Titulaires : Gross J.-Cl. - Meyer A. - Risse J.-M. - Branstett G. - Lett R. - Rothemacher Alphonse.
 - Suppléants : Meyer J.-M. - Rohr J.-Cl. - Lorang Cl. - Meyer D. - Hoffmann B. - Klam Gilbert.

RAPPEL...

• Horaires d'ouverture de la mairie

- lundi, mercredi et vendredi de 17 h à 19 h
- Permanence du maire et des adjoints de 18 h à 19 h
- mardi et jeudi de 17 à 18 h.
- En cas d'urgence la secrétaire de mairie est présente tous les jours de 13 h 30 à 18 h.

• Le Crédit Mutuel à votre service - Tél. 87 02 23 34

- le mardi et le jeudi de 13 h 30 à 18 h
- le samedi de 9 h à 12 h.

• En cas d'urgence

- Sapeurs-Pompiers : 87 02 36 93 (Hoffmann B., Chef de corps) OU le 18
- Presbytère : 87 02 38 30 (M. l'Abbé Henner)
- Service des Eaux : 87 02 33 02 (M. Koenigsecker).

L'Effort Municipal en Faveur des Ecoles

En vertu des textes relatifs à la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales (Région, Département, Commune) et l'Etat, chaque collectivité assume un certain nombre d'obligations. Schématiquement le Département est concerné par les collèges, la Région, par les lycées, l'Etat par l'enseignement universitaire et la Commune par l'enseignement primaire et maternel.

Il nous a semblé intéressant de faire le point sur les dépenses à la charge de la commune.

Elles concernent le **Fonctionnement** quotidien des écoles, exception faite de la rémunération du personnel enseignant, ainsi que des dépenses particulières décidées par le Conseil Municipal d'une part, et l'**Investissement** d'autre part pour la construction et le gros entretien.

Les dépenses de fonctionnement

Les chiffres rappelés ci-dessous résultent du compte administratif 1990, c.-à-d. qu'il s'agit des dépenses effectivement réalisées en 1990.

LES DEPENSES COURANTES : 177 721 F

- Frais de personnel y compris les charges patronales (aide-maternelle + femmes de service pour le nettoyage) :	102 400 F
- Chauffage et éclairage :	72 237 F
- Téléphone :	840 F
- Fêtes et cérémonies (friandises à Noël et Pâques) :	2 244 F

LES AUTRES DEPENSES : 27 023 F

Parmi ces dépenses, certaines sont annuelles, d'autres comme celles relatives aux classes transplantées (classe de mer) ou à certains transports sont fonction de décisions particulières prises par le Conseil Municipal.

- Entrées à la piscine :	1 628 F
- Classe de mer de l'école primaire :	5 130 F
- Frais de transport (piscine - Tholey - excursion dans le Pays de Bitche)	6 620 F
- Subvention au transport scolaire de l'annexe Dieding	13 645 F

LES FOURNITURES SCOLAIRES : 7 556 F

Ce crédit est destiné à l'acquisition de matériel scolaire et pédagogique.

Un nouveau système d'attribution a été décidé par le Conseil Municipal le 27 septembre 1991, système applicable à compter de la rentrée 1991/1992. Prenant en compte les dépenses des dernières années, mais également une estimation raisonnable des besoins, il a été décidé d'attribuer directement aux écoles un crédit de :

- 75 F par élève du primaire
- 50 F par élève de maternelle

ceci en complément de la participation demandée aux parents par la coopérative scolaire.

Ce nouveau système permet au personnel enseignant de gérer directement ses crédits qui seront attribués par la Commune sous forme de subvention à la coopérative. Une petite réserve sera par ailleurs constituée au plan communal pour les dépenses exceptionnelles.

Et l'investissement ?

C'est à la commune que revient la charge de financer les investissements dans les écoles : construction de nouvelles classes, préau, chauffage, grosses réparations. La décision des travaux revient au Conseil Municipal qui sollicite une subvention en conséquence auprès du Conseil Général. Le taux de subvention pour les grosses réparations scolaires est de 67 % sur le montant HT de la dépense subventionnable retenue. Parmi les réalisations des dernières années, relevons

Année	Travaux	Dépenses TTC	Subventions
1988	construction de classe	650 000 F	270 000 F
1989	mise en sécurité électrique	7 800 F	3 600 F
	réf. sol menuiserie - peinture	87 350 F	49 500 F
1990	remplacement fenêtres	61 500 F	34 700 F
	remplacement chaudière et pose portail	33 800 F	19 000 F
1991	chauffage maternelle + fenêtres	110 649 F	74 100 F

Echos...

ARRIVEE ET DEPART

Mme JACOBY Monique qui avait remplacé Mlle IHRY Sylvie comme enseignante au CM1-CM2 nous a quitté à son tour pour rejoindre la commune de Rahling. Elle est remplacée depuis la rentrée par Mlle DIETSCH qui enseignait précédemment à Etting.

LES EFFECTIFS

Maternelle :	43 enfants	
	classe de Mme MAGER, directrice	18 enfants
	classe de Mlle VIVIER	25 enfants
Primaire :	63 enfants	
	classe de Mme SCHLEGEL, directrice	21 enfants
	classe de Mme ZIMMERMANN	18 enfants
	classe de Mlle DIETSCH	24 enfants.

PHOTOCOPIEUR

La Commune ayant procédé au remplacement du photocopieur de la mairie, celui-ci a, après révision, été mis à la disposition des écoles.

CONSEIL D'ECOLE

Un Conseil des Maîtres et un Conseil d'Ecole sont en place aussi bien à l'école primaire qu'à l'école maternelle. La Commune y est représenté par Gaston KLAM, Maire et Jean-Marc RISSE, Adjoint, vice-président de la commission scolaire.

DISCIPLINE : cours d'école et plateau d'éducation physique

Le personnel enseignant et la commune déplorent l'utilisation abusive par les jeunes d'équipements prioritairement mis à la disposition des écoles. Il est regrettable que le grillage soit régulièrement détérioré, qu'on y trouve mégots, bouteilles vides ou autres détritrus... Nous faisons appel au civisme des parents pour rappeler ces règles à leurs «grands» enfants.

AIDE MUNICIPALE AUX CLASSES DE MER... NEIGE... NATURE

En 1986 le Conseil Municipal avait décidé de participer à ces activités, en versant la même participation que celle du Conseil Général (somme variable de 250 à 300 F pour une semaine), en limitant cette participation à une fois durant toute la scolarité primaire ou secondaire.

Cette question a été revue en 1989 pour privilégier le départ de classes complètes de la Commune. Dans ce cas un enfant qui serait parti avec son école de Zetting dans un tel stage pourra en bénéficier une nouvelle fois durant sa scolarité secondaire, ou en primaire si une même classe devait partir deux années consécutives.

A L'HONNEUR...

- Toutes nos félicitations à Marie-Antoinette MAGER, directrice de l'Ecole Maternelle, qui s'est vue remettre les insignes de Chevalier des Palmes Académiques le vendredi 25 octobre 91 par M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Une distinction bien méritée pour Mme MAGER qui enseigne à Zetting depuis 1971, date d'ouverture de l'école maternelle.

- Nos remerciements également aux enseignants du primaire et à Mme SCHLEGEL, directrice, qui à la suite des enseignants de la maternelle ont renoué avec la tradition des fêtes scolaires, pour le plus grand plaisir des enfants, des parents et des grands-parents.

LE SAVIEZ-VOUS

Langue et culture régionales - voie spécifique mosellane : Zetting parmi les bénéficiaires des nouvelles méthodes d'enseignement de l'allemand.

Prenant en compte les initiatives passées des écoles et des communes en faveur de l'enseignement précoce de l'allemand, M. le Recteur et M. l'Inspecteur d'Académie ont décidé de mettre en place un programme ambitieux de promotion des langues vivantes à l'école et d'apprentissage de l'allemand dès la grande section de l'école maternelle et jusqu'au cours moyen 2e année.

Zetting figure parmi les quelques communes du département retenues pour cette expérience placée sous le contrôle de l'Education Nationale.

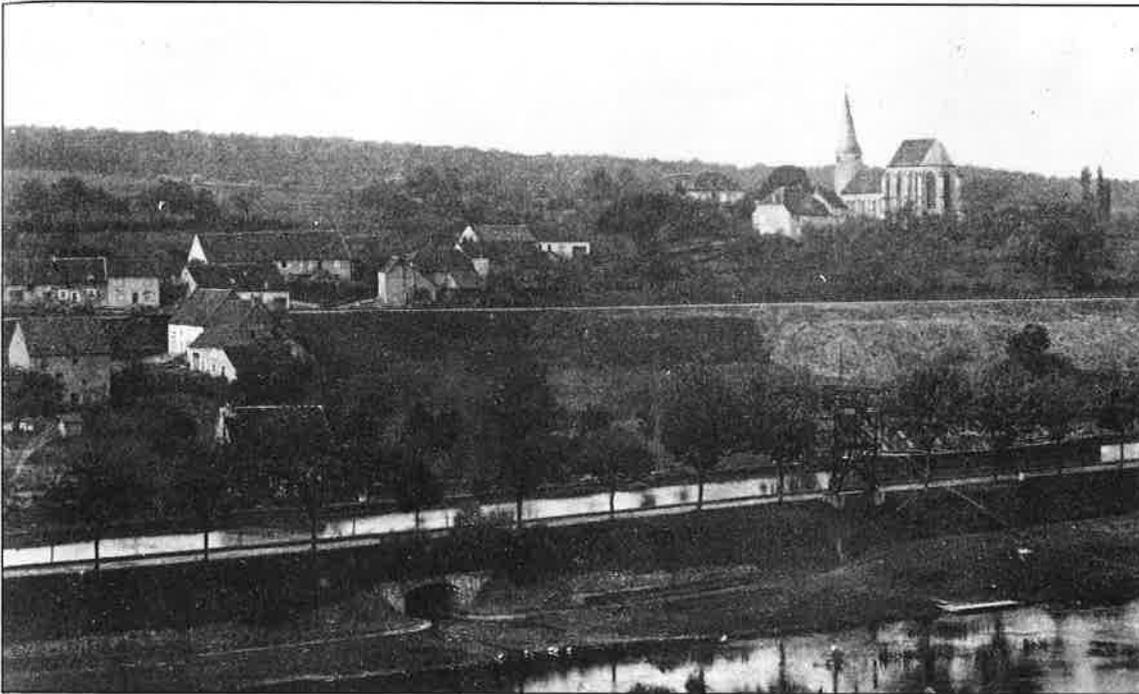
Le Conseil des Maîtres, la Commission Scolaire, les Conseils d'Ecole et le Conseil Municipal ont émis un avis favorable, étant entendu que les enseignants s'engagent à assurer la continuité de cet enseignement de la maternelle jusqu'au CM2, et la commune à prendre en charge les frais correspondants.

NOTRE MEMOIRE COLLECTIVE... 4 PAGES PHOTOS...

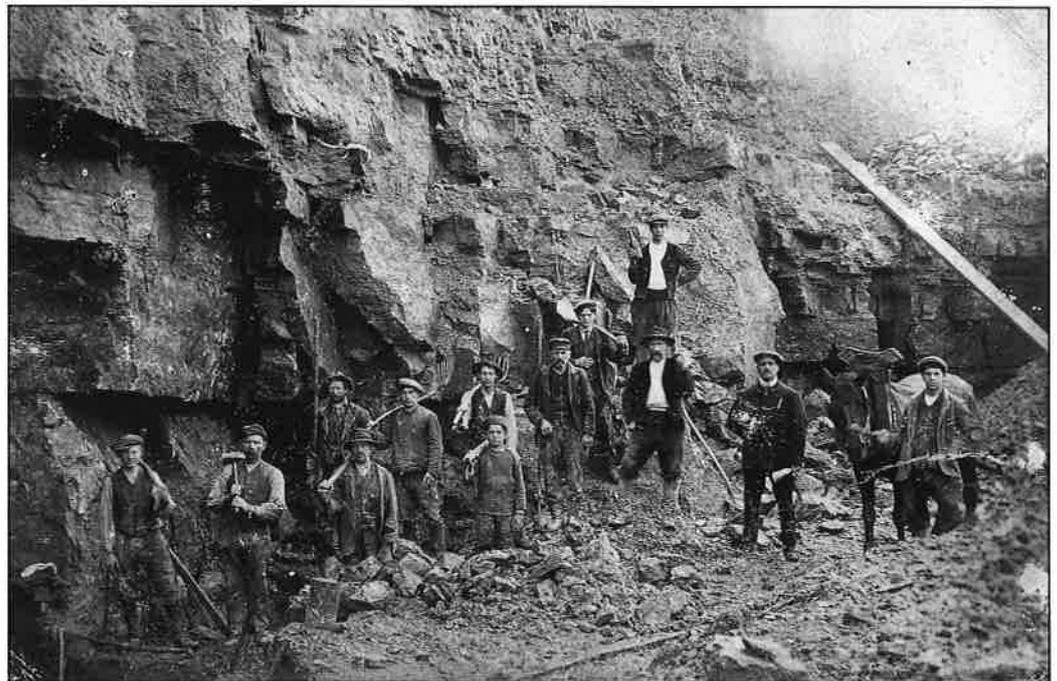
Que de souvenirs accumulés et souvent cachés dans nos albums-photos ou tiroirs. Certains présentent essentiellement un intérêt familial, d'autres méritent d'être connus du plus grand nombre. C'est une nouvelle rubrique que nous vous proposons, avec la présentation de ces 4 pages de Zetting et Dieding autrefois.

Nous attendons vos photos pour les prochaines publications (les remettre en mairie ou à Meyer Denis pour Zetting, à Jean-Marc Risse pour Dieding). Elles vous seront rendues intactes. Merci d'avance pour votre participation.

ZETTING



Avant 1900.
Le téléphérique reliant
la carrière au canal.



La carrière de pierres
en exploitation en 1881.



Vue générale en 1931.

1936. A l'Ecluse n° 23 de Zetting.



Vue intérieure de l'église pendant la guerre.
(Remarquez l'absence des vitraux.)



Fanfare en 1932.



Une chorale «particulière» vers 1930.

Nous remercions M. Koenigsecker Gilbert et Meyer Mariette pour le prêt des photos publiées.

DIEDING



Années 1930-1940.
Vue intérieure de l'église.



1933. Arrivée de la cloche.



1937. Ordination de l'Abbé Nehlig.



Visite de Mgr Heintz, Evêque.



1935. Centre-Village.



Place de la Fontaine.



1928. Devant l'église.



Entrée du village vers 1930.



1942. Fête de Noël à l'école.

1992... 20 Ans de notre Premier Jumelage...

Le Maire de Zetting s'adresse à ses partenaires...

Chers Concitoyens, Chers Amis,

1992 sera pour notre commune une date importante. Elle marquera le 20e Anniversaire de notre premier jumelage avec la commune allemande de Tholey, jumelage dû, à l'origine, à des considérations historiques, mais qui depuis lors s'est traduit par des rencontres amicales. Tout un symbole, quand on connaît les périodes sombres de l'histoire franco-allemande.

Il faut rendre hommage à ceux qui ont su oublier, pour faire émerger les relations que nous connaissons aujourd'hui.

C'est à ces acteurs que nous donnerons la parole, à savoir M. John Walter, ancien maire de Tholey et M. Wackermann, maire honoraire de Zetting.

C'est aussi le Club du 3e Age de Zetting et son Président M. Heitz Florent que nous devons remercier pour avoir su tisser des liens privilégiés avec ceux qui ont constitué la terre d'accueil de nos concitoyens dans la même période sombre, et je pense ici tout naturellement à nos amis de Charente-Maritime et de La Jarrie en particulier. Les années 1988 et 1989 auront permis de sceller ces liens.

Il m'a paru important que les acteurs présents du jumelage, en l'occurrence M. Schneider, Ortsvorsteher de Tholey, et M. Vallet, adjoint au maire et président du comité de jumelage, représentant M. Ranson, maire de La Jarrie, puissent vous adresser quelques mots.

Quant à moi, je tiens à saluer tant nos amis de Tholey que de La Jarrie, leur exprimer toute notre détermination à rapprocher nos populations respectives, leur dire que nous attendons beaucoup de nos jumelages.

1993 : ouverture des frontières.

Considérons que nous avons été des précurseurs. Il nous appartient de le rester.

C'est le souhait que j'exprime, en vous souhaitant, en cette période de fête, propice à la paix des cœurs, une bonne et heureuse année 1992.

La parole aux acteurs du 1er Jumelage...

Gaston Klam

Partnerschaft ZETTING - THOLEY 1972

Vor 20 Jahren hat der Gemeinderat von Tholey einstimmig beschlossen mit der Gemeinde Zetting eine Partnerschaft einzugehen. Wir wollten die im Mittelalter bestandenen Verbindungen unseres Klosters mit der Kirche in Zetting wieder neu beleben. Wir hatten noch alle die leidvollen Erfahrungen der beiden Weltkriege in Erinnerung.

Mit dem Bürgermeister von Zetting, R. Wackermann hatte ich mir vorgenommen diese Partnerschaft mit Leben zu erfüllen.

Die Partnerschaft mit Zetting hat mir jedoch soviel bedeutet, daß ich bis heute immer wieder versuchte den verantwortlichen Kommunalverbern Impulse zur Belebung der Jumelage zu geben.

Meine Anregung jährlich einen Austausch von Schülern der Grundschulen unserer Gemeinden durchzuführen wurde von den Schulträgern mit großem Engagement und Erfolg durchgeführt.

Auch das jährlich stattfindende Ferienlager in Tholey wurde bisher mit großer Begeisterung von den Zettinger Kindern angenommen.

Ich hoffe und wünsche für die Zukunft der Jumelage unserer beiden Gemeinden, daß dies auch weiterhin so bleiben wird. Nur dann hat unsere Partnerschaft Sinn und Bedeutung.

Ich wünsche mir, daß das kommende 20jährige Bestehen unserer Jumelage nicht nur eine Begegnung zwischen Gemeindevertretern wird, sondern daß auch ein großer Teil der Bevölkerung davon teilnimmt.

Walter John, ehem. Bürgermeister von Tholey, Ehrenbürger der Gem. Zetting

Jumelage ZETTING - THOLEY 1972

Revenons un peu sur l'histoire de notre belle église pour mieux comprendre les raisons de ce jumelage.

La paroisse de Zetting fut administrée par les moines bénédictins de Tholey du Moyen Age jusqu'à l'an 1577, ce sont eux qui rénovèrent la nef de notre église, construisirent le cœur (1434) ainsi que les très beaux vitraux. Peu à peu, avec le temps, ces faits tombèrent dans l'oubli.

En 1964, Monsieur l'Abbé Demmerlé fit publier une brochure sur l'église de Zetting. A cette occasion, il invita le Révérend Père Abbé de Tholey. Empêché, c'est le Révérend Père Benedikt qui le représenta. Ce dernier me proposa de créer à nouveau un lien entre nos deux communes en organisant un match de football entre nos deux équipes. L'accueil des footballeurs et leurs supporters fut très chaleureux tant à Tholey qu'à Zetting. Après plusieurs rencontres avec le Conseil Municipal de Tholey, le maire Walter John (que beaucoup de parents d'élèves connaissent) nous proposa le jumelage entre les deux localités. Avec l'accord du Conseil Municipal, ce jumelage se réalisa le 1er octobre 1972 avec la participation active de toutes les associations et de la population de Zetting et de Tholey.

A l'heure où nous allons à grands pas vers l'Europe Unie, apportons une pierre de l'union et de l'amitié à cette future Europe en participant tous en 1992 à ce 20e Anniversaire de notre jumelage.

Raymond Wackermann, Maire Honoraire

Un message de Tholey et de La Jarrie...

Origine Jumelage ZETTING - LA JARRIE

De septembre 1939 à août 1940, la Commune de La Jarrie a accueilli dans ses foyers un groupe de réfugiés de Zetting. 45 ans après, en 1985, Monsieur Heitz Florent, Président du Club du 3ème Age de Zetting, a pris l'initiative d'organiser un premier voyage à La Jarrie, qui a lieu début mai 1986, pour permettre aux réfugiés de 39-40 de renouer un contact avec les personnes qui les avaient hébergées.

De ce voyage, des relations d'amitié se sont rétablies.

L'idée d'un Jumelage a été émise par Monsieur Klam, Maire de Zetting. Idée reprise par le Maire et le Conseil Municipal de La Jarrie.

Jumelage concrétisé officiellement à La Jarrie le 14 mai 1988 et à Zetting le 9 septembre 1989.

Je suis particulièrement heureux d'adresser un message d'amitié à nos amis de Zetting, à l'heure où ils vont fêter le 20e Anniversaire de leur premier Jumelage. Nos contacts sont plus récents. Ils n'en demeurent pas moins que nous plaçons beaucoup d'espoir dans leur évolution à l'avenir.

A bientôt.

G. Vallet, Adjoint au Maire

Grußwort

Der 20. Jahrestag der Partnerschaft Zetting - Tholey ist ein bedeutendes Ereignis in der Ortsgeschichte Tholey.

Am 1. Oktober 1972 gingen Tholey und Zetting eine Gemeindepartnerschaft ein, um bestehende freundschaftliche Verbindungen zwischen den beiden Orten zu pflegen, zu intensivieren und neue Kontakte aufzubauen.

Die Freundschaft zwischen Frankreich und Deutschland war in den beiden Dörfern diesseits und jenseits der Grenze immer schon ein wichtiges Anliegen.

Die historische Tatsache, daß Zetting in früheren Jahrhunderten lange mit der Benediktinerabtei Tholey in enger Weise verbunden war, prädestinierte daher geradezu diese Partnerschaft. Beide Orte verbanden sich in den Willen und Wunsch, ein Zeichen zu setzen für die Freundschaft und das Verständnis zwischen den Völkern.

Mittlerweile sind wir der Schaffung eines geeinten Europas näher gerückt. Dennoch bleibt uns auch im Jahre 1992 die gemeinsame Aufgabe, für ein eigenständiges und vereintes Europa mit Engagement und Tatkraft zu wirken.

Wir hoffen und wünschen, daß von dem 20jährigen Jubiläum unserer Partnerschaft neue Impulse zur Vertiefung unserer freundschaftlichen Beziehungen ausgehen.

Hans-Dieter Fritsch, Bürgermeister

Erhard Schneider, Ortsvorsteher

Stabilité du Clocher de l'Eglise

DES TRAVAUX INDISPENSABLES...

«PETIT RAPPEL HISTORIQUE

Située sur un coteau dominant la vallée de la Sarre, l'église de Zetting, classée monument historique, jouit d'un environnement naturel de qualité, qui met particulièrement en valeur la silhouette élancée de son clocher.

Construite sur des vestiges de construction gallo-romaine reconnus, sa tour occidentale massive, de plan circulaire, remonterait au IX^{ème} siècle, ce qu'il est difficile d'affirmer, faute de pouvoir analyser les matériaux dissimulés sous enduit. Toutefois, on peut reconnaître dans sa partie supérieure, une surélévation que les baies géminées semblent attribuer au début du XII^{ème} siècle.

La nef basse du XIII^{ème} a été très remaniée, au XV^{ème} siècle, pour s'adapter au nouveau chœur reconstruit à la même époque. Ce beau chœur élancé, parfaitement daté par la belle dédicace en lettres gothiques de 1434, constitue presque un hors-œuvre et rappelle ces absides de style rayonnant que les constructeurs, de l'ancien domaine royal, édifièrent dès la fin du XIII^{ème} siècle en Ile-de-France et qui donna un modèle, dont le succès ne s'éteignit qu'à l'aube de la Renaissance. Cette lignée, vers l'Est et les anciennes terres d'Empire, passe certainement par St Gengoult de Toul. Mais, l'intérêt majeur de ce bel édifice réside dans les remarquables vitraux du chœur, certainement contemporains de la construction.

Les interventions récentes du service des Monuments Historiques ont consisté à protéger les verrières du chœur en établissant, dans un premier temps à la base des versants de toiture, une gouttière pendante (1982).

En 1986, on consolida les fenestragés et l'on établit, devant chaque verrière, un châssis grillagé de protection.

LE PROBLEME DE LA STABILITE DU CLOCHER...

L'édifice, dans sa globalité, peut être considéré en parfaite condition de conservation, si ce n'est le problème que pose la stabilité du clocher.

Ce corps de l'édifice, dont la grande ancienneté semble reconnue, a sans doute antérieurement été l'objet de désordre d'une carence de fondation, à en juger son inclinaison en direction Nord-Ouest.

Les sondages pratiqués dans le cadre de la mission confiée à une société spécialisée ont d'ailleurs permis de constater l'insuffisance des fondations et la nature imparfaite du sol.

A l'heure actuelle une reprise du tassement de sol, dont la conséquence est l'accentuation visible du déversement général vers l'angle N.-O., avec large fissuration de décollement avec la nef, est constaté.

Le mouvement se répercute sur le parement de la tour et très visiblement au portail, dont la colonne de gauche subit le travail général de la fondation dans la zone de plus grand tassement.

DES ETUDES PREALABLES...

Deux sondages furent effectués, de part et d'autre, d'un diamètre situé dans le sens du déversement, par carottage dans les maçonneries de fondation, et poursuivis au-delà jusqu'à une profondeur de 15,00 m, avec essais pressiométriques de mesure de la résistance du sol.

Ces sondages ont mis en évidence des fondations très peu profondes : 0,90 m au Nord-Ouest et 0,55 m au Sud-Est, constituées de maçonnerie de moellons de calcaire, liés avec un mortier de chaux.

Le sol est constitué de couches d'argile avec bancs de calcaire intercalés; la circulation d'eau pouvant par ailleurs ramollir les couches calcaires.

UNE SOLUTION TECHNIQUE

La solution consiste à pallier l'insuffisance des fondations et de l'admissibilité aux contraintes du sol, en répartissant les charges de la tour sur une semelle générale débordante en béton armé, garantissant de plus, le hors gel de la nouvelle fondation, afin d'éliminer la cause principale déterminée, des désordres.»

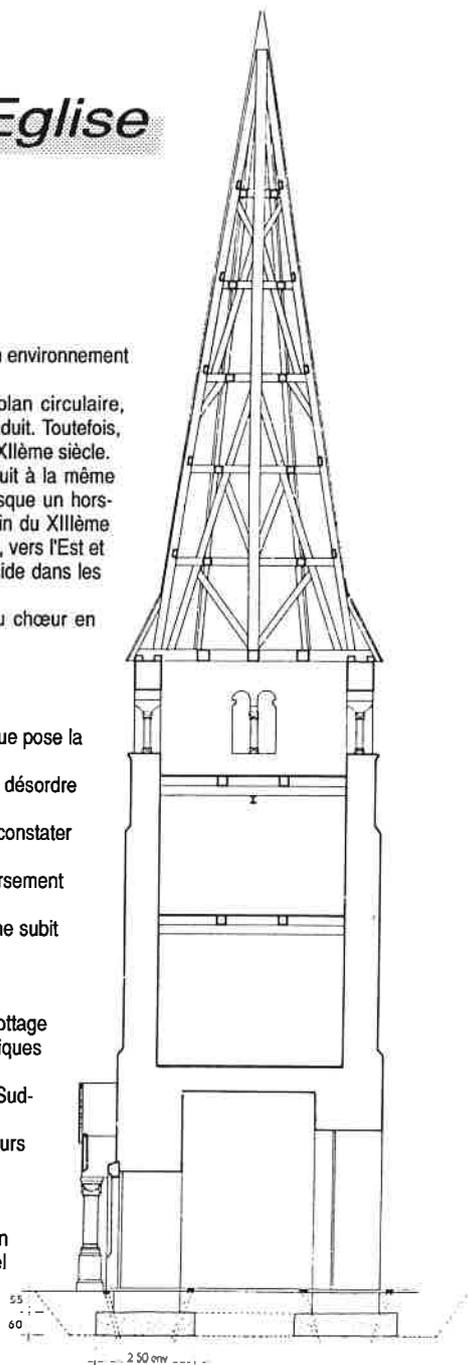
(Extrait des principales conclusions de l'étude faite par M. Pierre Colas, architecte en chef des Monuments Historiques.)

DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR LE PRINTEMPS 1992...

- dépose et repose de l'autel en pierre de taille situé à l'intérieur du clocher, du calvaire extérieur et des pierres moulurées et sculptées, du dallage intérieur en grès du clocher, du pavage extérieur;
- mise en place d'échafaudages et d'étais pour soutenir l'escalier intérieur en fonte;
- terrassements en sous-œuvre, mise en œuvre de béton, exécution de poutres de chaînage;
- injection de chaux liquide et réfection des enduits.

QUELQUES CHIFFRES...

- Estimation des dépenses :	600 000 F TTC
- Part communale :	120 000 F (20 %)
- Participation du Département :	240 000 F (40 %)
- Part de l'Etat :	240 000 F (40 %).



DEPART A LA RETRAITE...

Entré au service de la commune le 02.01.76, M. Barthel Raymond, garde-champêtre, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01.08.1991.

M. le Maire, le Conseil Municipal et le personnel enseignant ont eu l'occasion de lui témoigner leur gratitude lors de son pot de départ le 2 juillet 1991.

A notre tour nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.

... ET NOUVEL OUVRIER COMMUNAL...

M. De Zan Alexandre a été engagé par la commune comme agent d'entretien auxiliaire à compter du 15 octobre 1991. Il est appelé à succéder à M. Barthel dans ses attributions de garde-champêtre. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Quoi de neuf à Dieding ?

Travaux de voirie - Où en sommes-nous ?

«L'année 1991 doit permettre la poursuite des travaux rue Principale (jonction carrefour central vers le CD direction Zetting). Dans sa séance du 21.09.1990 le Conseil Municipal a demandé l'inscription d'une tranche de travaux de 180 000 F hors taxes.»

Voilà ce que nous écrivions dans le bulletin municipal précédent.

Vous pouvez à juste titre vous inquiéter de ne pas avoir vu ces prévisions réalisées. Cela mérite quelques explications.

AU NIVEAU BUDGETAIRE D'ABORD

Confirmant sa décision du 21.09.1990, le Conseil Municipal a inscrit au budget primitif 1991 un crédit global pour travaux de voirie de 400 000 F, crédit dans lequel était prévu une tranche de travaux pour Dieding comme précédemment décidé.

Restait la question du programme spécial de voirie desservant les annexes que nous évoquerons ci-après.

En fonction d'éléments nouveaux intervenus depuis lors, le Conseil Municipal, dans sa séance du 27.09.1991, a décidé de reporter les crédits prévus pour Dieding sur des opérations de voirie à Zetting, et de réaliser en 1992 l'intégralité de la jonction carrefour centre-village - liaison CD 33, représentant deux tranches annuelles, soit celles de 1991 et 1992.

Par ailleurs, dans la perspective d'une éventuelle augmentation des dotations départementales pour travaux de voirie en 1992, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'inscription d'une tranche de travaux de 180 000 F pour la rue du Moulin en 1992, étant entendu que même si la subvention était accordée, celle-ci ne serait réalisée qu'en 1993 (décision du 27.09.1991).

AU NIVEAU DES PROGRAMMES DE SUBVENTION ENSUITE

Voilà près de 3 ans que nous essayons de faire retenir l'opération de la rue Principale sur le programme spécial de voirie desservant les annexes, le taux de subvention étant alors de 57 % sur le montant hors taxes.

Reconnaissant la mauvaise interprétation des textes par divers services, M. Schwartz, Président du Conseil Général, a annoncé lors de la réunion de l'Amicale des Maires de l'arrondissement que le Département prenait cette opération en compte et qu'elle pourrait être subventionnée par le Département. Restent à régler les problèmes techniques et pratiques de mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle il a été décidé par le Conseil Municipal, comme indiqué ci-dessus, de différer les travaux prévus en 1991.

Tout sera mis en œuvre pour la réalisation des travaux en 1992.

Réfection du clocher

Suite à la déclaration de sinistre effectuée par la commune et à l'expertise, une indemnité de 14 425 F vient d'être attribuée. Elle servira aux travaux de réfection indispensables suite aux dégâts de la tempête.

Transport scolaire

- 21 élèves de primaire et maternelle, 12 élèves de l'enseignement secondaire bénéficient quotidiennement du transport scolaire vers Zetting et retour.
- L'Association des Parents d'Elèves a tenu son assemblée générale le mardi 27 août 1991 et confirmé dans leurs fonctions de présidente Riss Marie-Anne et Lett Martine comme trésorière. La cotisation annuelle des parents a été maintenue à 400 F par élève de maternelle, à 80 F par élève de primaire et de secondaire.
- La subvention communale pour 1991 est de 12 792 F.

Vie associative

- Trempolina - Gymnastique volontaire

Tous les mercredis soir de 20 h à 21 h 30, l'Association vous invite à une séance de gymnastique dans la salle de l'école, sous la conduite de Marie-Jeanne, animatrice diplômée.

- Comité des Fêtes : réservez vos dates...

Les sorties ski à La Bresse et la journée à Rust ont connu leur succès habituel. Les projets de déplacement au Nautiland de Haguenau et au Parc de Loisirs d'Amnéville ont été annulés, faute de recueillir un nombre suffisant de participants.

Le programme 1992 figure en pages 19-20 (pages réservées aux associations). Des invitations vous parviendront en temps utile.

ZETTING - DIEDING ETAT CIVIL 1991

NAISSANCES

Lauer Jennifer - Mosbrucker Marie - Bohr Jessica - Hoffmann Vincent - Lauer Jérémy - Port Kewin - Glatz Elodie.

MARIAGES

Schwartz Laurent - Clos Michèle, Hoffmann Norbert - Théobald Martine, Huth Christian - Kimmel Isabelle.

DECES

Mme Vve Zins née Hoffmann Marguerite - Mme Vve Lauer née Lang Pauline - Mme Vve Lotz née Jacobs Léonie
M. Rohr Fernand - M. Meyer Louis - M. Waldenaire Adolphe - M. Gunther Pierre

Monsieur le Maire, les Adjoints et conseillers municipaux félicitent les heureux parents et jeunes mariés et présentent leurs condoléances aux familles en deuil.

PREMIERS RESULTATS DU RECENSEMENT

Le recensement général de la population a été effectué en France en mars-avril 1990, la date de référence étant celle du 5 mars 1990. L'Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) en a publié les premiers résultats qui vous sont reproduits ci-après :

Année	POPULATION TOTALE													
	Total	Hommes						Femmes						
		Total	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Total	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
90	853	434	131	128	116	39	20	419	101	116	114	57	31	
82	839	433	144	124	103	44	18	406	122	108	105	55	16	
75	865	446	186	103	88	53	16	419	144	100	99	62	14	

Année	Moins de 20 ans				Migrants		Population étrangère			Ménages							
	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	Total	Actifs	Total	Hommes	Femmes	Popu- lation	Nombre	de ... personnes					
												1	2	3	4	5	6 ou plus
90	38	57	64	73	179	95	7	4	3	853	272	35	64	66	57	40	10
82	37	51	80	98	122	54	4	2	2	839	259	49	53	49	45	41	22
75	52	74	109	95	134	55	7	4	3	865	229	23	51	35	45	32	43

Année	POPULATION ACTIVE (sauf militaires du contingent)												Taux d'activité des femmes de 20 à 59 ans
	Total				Hommes				Femmes				
	Total	dont 20-39 ans	dont 40-59 ans	dont 60 ans ou plus	Total	dont 20-39 ans	dont 40-59 ans	dont 60 ans ou plus	Total	dont 20-39 ans	dont 40-59 ans		
90	346	204	132	3	211	115	92	1	135	89	40	56,1	
82	331	179	117	5	231	117	91	4	100	62	26	41,3	
75	274	141	99	6	196	95	78	5	78	46	21	33,6	

Année	Population active ayant un emploi												Population active étrangère		Chômeurs		
	Total	Hommes	Femmes	Travaillant		Salariés			Non salariés			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
				dans la commune	hors de la commune	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes						
90	318	200	118	40	278	221	294	188	106	24	12	12	2	2	28	11	17
82	315	223	92	36	279	252	300	214	86	15	9	6	1	-	16	8	8
75	270	195	75	22	248	228	261	189	72	9	6	3	3	-	4	1	3

Année	RESIDENCES PRINCIPALES													
	Ensem-	Type de logement				Statut d'occupation			Nombre de pièces					
		Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Ferme	Autre	Propriétaire	Locataire ou sous-locataire	logé gratuitement	1	2	3	4	5 ou plus	
90	272	245	19	3	5	237	15	20	-	5	13	43	211	

Année	RESIDENCES PRINCIPALES											logements occasionnels et résidences secondaires	logements vacants	ENSEMBLE DES LOGEMENTS			
	Chauffage central			W.-C.		Installations sanitaires			Nombre de voitures					Epoque d'achèvement			
	Collectif	Individuel	sans chauffage central	extérieur au logement	intérieur au logement	ni baignoire ni douche	baignoire	douche seulement	0	1	2 ou plus			avant 49	49-74	75-81	82 ou après
90	13	170	89	13	259	10	240	22	45	119	108	6	20	115	108	38	37

Quelques explications complémentaires

- **Les migrants** : on appelle «migrants» les personnes dont la commune de résidence au 1er janvier de l'année du précédent recensement était différente de la commune de résidence au recensement considéré.

- **Population active** : la population active comprend la population active ayant un emploi, les chômeurs et depuis le recensement de 1990 les militaires du contingent.

- **Population active ayant un emploi** : les actifs ayant un emploi sont les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement.

- **Taux d'activité** : il s'agit du pourcentage de personnes actives dans la population totale.

- **Chômeur** : sont classés comme «chômeurs» les personnes qui se sont déclarées comme telles ou «sans emploi» sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Sont aussi comptés comme «chômeurs» les mères de famille, femmes au foyer et retraités qui ont déclaré explicitement rechercher du travail.

Précision : le nombre de chômeurs de la commune déclarés à l'ANPE au 01/10/91 est de 13 dont 4 hommes et 9 femmes.

- **Type de logement** :

• un immeuble collectif est au sens du recensement un immeuble comportant au moins deux logements.

De même le chauffage central est dit collectif quand il est commun à la totalité ou à la plupart des logements de l'immeuble.

- **Logements vacants** : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés à la date du recensement.

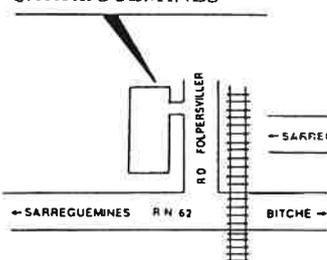
- **Nombre de pièces** : il s'agit du nombre de pièces d'habitation (y compris la cuisine si celle-ci a plus de 12 m²). Ce nombre ne comprend pas les pièces à usage professionnel, les entrées, couloirs, salles de bains...

Zetting Village Propre

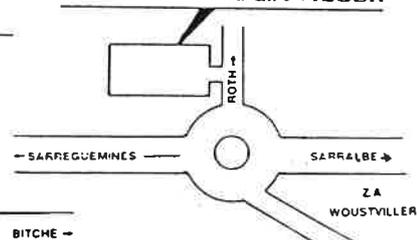
Courant juin la commune a pris la décision de faire niveler et de clôturer la décharge sauvage implantée dans le prolongement de la rue de la Barrière.

Simultanément le district de Sarreguemines ouvrirait 2 déchetteries, l'une située à Sarreguemines, rue de Bitche (heures d'ouverture : lundi de 9 h à 18 h - mardi à vendredi de 9 h à 13 h - samedi de 9 h à 18 h - Tél. 87 95 39 35).

Déchetterie de SARREGUEMINES



Déchetterie de WOUSTVILLER



L'autre à Woustviller au carrefour de la Rotherspitz (heures d'ouverture : lundi de 9 h à 18 h - mardi à vendredi de 14 h à 18 h - samedi de 9 h à 18 h - Tél. 87 95 39 36).

Pourquoi une déchetterie ?

Eviter que les dépôts sauvages et non contrôlés soient implantés partout au mépris de l'environnement.

Que peut-on y déposer ?

- Des déchets encombrants
- Des résidus de bricolage
- Des huiles de vidanges, bidons d'huile, pneus...
- Du verre usagé (il existe un container dans le village)
- Des papiers, des cartons
- Des batteries, des piles.

En déposant vos déchets aux endroits prévus à cet effet, vous participez à la protection de la nature.

Bientôt une nouvelle facture d'eau...

SYNDICAT DES EAUX DE ZETTING - WIESVILLER - WOELFLING

Quelques explications

La présentation actuelle des factures d'eau, qui sera modifiée prochainement, avec la mise en place de l'informatique au niveau communal et syndical soulève quelques difficultés et nécessite quelques explications.

Que comprend le prix de l'eau ?

- A** Le prix de l'eau lui-même : 3,40 F, c'est la **part revenant au Syndicat** en contrepartie de ses charges d'exploitation. Elles sont principalement : les stations de pompage et de surpression, les réservoirs, le réseau proprement dit (fuites, maintenance, extension...), frais d'électricité et de personnel, divers...
- B** L'abonnement, location compteur : 40 F, remplacement, fuites et maintenance, comptage.
- Les redevances et taxes réglementaires au profit de divers organismes :
- C** Fonds national : 0,105 F/m³ (Etat)
- D** Antipollution : 0,87 F/m³ (Agence Financière de Bassin Rhin - Meuse)
- E** Assainissement : 1,17 F/m³ (District de Sarreguemines)
construction et fonctionnement des stations d'épuration des communes districales.
- F** Assainissement : 1,17 F/m³ (Commune)
construction et fonctionnement du réseau d'assainissement communal.

(A) (B) (C) (D) (E) (F)

1. ART DU RÔLE N°	2. ENERGIE	3. PERIODE	4. INDEX DU COMPTEUR		5. CONSOMMATION			6. ABONN. LOC. COMPTEUR		7. REDEVANCES					9. TOTAL A PAYER	
			NOUVEAU	SOUSC.	M ³	TARIF	EAU F.	TAXE	SOMME DUE	FONDS NAT.	ANTI POLLUT.	FOTAL EAU	ASSAINISST.	DISTRICT		
1	1991	2/91	1000	600	400	3,40	1360,00	40,00	40,00	42,00	0,105	0,87	1,17	1,17	468,00	2726,00

10. Coordonnées ou Lieu de consommation SYND. DES EAUX DE ZETTING-WIESVILLER-WOELFLING Siège : MAIRIE DE ZETTING 57115 SARREINSMING 11. Coordonnées de l'abonné Trésorerie Principale de SARREGUEMINES 1 ^{er} Div. C.P. N° 5003 50 L NANCY	AVIS DES SOMMES A PAYER REDEVANCE POUR FOURNITURE D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Emis et rendu exécutoire le 31.12.1991 Prélèvement : SOGENAL Sarreguemines	12. Coordonnées ou Lieu de paiement SYND. DES EAUX DE ZETTING-WIESVILLER-WOELFLING Siège : MAIRIE DE ZETTING 57115 SARREINSMING PÉRIODE 2/91 NOM DU DEBITEUR DURAND N° de la facture 1/1991
---	--	--

Facture actuelle

PERCEPTION SARREGUEMINES 1ERE DIVISION 57	SYNDICAT ZETTING 57115 ZETTING	PÉRIODE DU 02/91 AU CODE ABONNÉ 000200 DATE FACTURE 15/09/91 N° FACTURE 9102. 000200			
LIBELLE	QUANTITE	PRIX UNIT.	HORS TAXES	T.V.A.	T.T.C.
CONSOMMATION EAU	300,00	3,40	1020,00		1020,00
LOCATION COMPTEUR	1,00	40,00	40,00		40,00
FONDS NATIONAL	300,00	4,52	1356,00		1356,00
ANTI-POLLUTION	300,00	0,085	25,50		25,50
ASSAINISSEMENT	300,00	2,10	630,00		630,00
A REGLER AVANT LE					
ACOMPTE 0,00	TAUX DE T.V.A.	BASE	TOTAL H.T.	TOTAL T.V.A.	TOTAL A PAYER
		Ind. anc: 1850	3071,50	0,00	3071,50
		Ind. nou: 1850			
LIEU DE CONSOMMATION RUE DES CORDELIERS	MODALITÉ DE PAIEMENT PRÉLEVÉ LE: 15/09/91	DE VOTRE COMPTE N° 2541111000 12 12444 54876 BANQUE NATIONAL PARIS			
TALON A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE RÈGLEMENT ACOMPTE 0,00 DATE FACTURE 15/09/91 CODE ABONNÉ 000200 N° FACTURE 9102. 000200 SOLDE A PAYER 3071,50		PAYABLE SOUS QUINZAINE EN NUMÉRIQUE ou autre mode de paiement		DESTINATAIRE CONDAMINET VERONIQUE RUE DES CORDELIERS ZETTING 57115 ZETTING	

Nouvelle facture

Ceci est un modèle, ne pas prendre en considération les prix unitaires.

Quelques renseignements pratiques

- facturation : semestrielle (mai et novembre)
- relevés des compteurs : avril et octobre
- recouvrement : 10 juin et 10 décembre
- distribution des avis de recouvrement : courrier postal
- destinataire : propriétaire de l'immeuble.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Dès la mise en place définitive de l'informatique, les prélèvements bancaires seront réalisés réglementairement par votre Banque. Nous incitons tous nos abonnés à souscrire à ce mode de prélèvement. Comme pour vos autres services, votre tâche sera facilitée. Merci.

Les Associations se présentent

Une vie associative dynamique. Vous la vivez quotidiennement.

Culture et Loisirs

Président : ROHR Jean-Claude
3, impasse du Canal - Tél. 87 02 34 21
Membres : 100
Activités : promouvoir la vie culturelle et les loisirs.

Club du 3e Age

Président : HEITZ Florent
4, rue de la Barrière - Tél. 87 02 33 64
Membres : 97
Activités : - excursions, activités manuelles et récréatives pour les personnes âgées.
- rencontres bimensuelles le jeudi après-midi.
- trimestriel : repas anniversaire.
Projets 92 : - sortie en bus dans le «Bitcherland» au mois de janvier.
- fête carnavalesque
- voyages : les dates restent à fixer.

Association sportive Zetting

Président : GROSS Gilbert
Contact : RIMLINGER René
7, rue de la Forêt - Tél. 87 02 33 06
Membres : 95
Activités : saison 91/92 5 équipes réparties en 6 catégories : seniors, juniors, cadets, pupilles, poussins, débutants.
Projets : manifestations prévues en 1992 :
- 04.01.92 : concours de belote
- 18.01.92 : dîner dansant
- 01.03.92 : bal masqué pour enfants
- 02.03.92 : bal de carnaval (Rosenmontag)
- 05.07.92 : marche populaire

Amicale des Vétérans de Zetting

Président : GROSS Gilbert
Contact : RIMLINGER René
7, rue de la Forêt - Tél. 87 02 33 06
Membres : 29
Projets : 04.04.92 : dîner dansant
15 rencontres de football dont 2 sorties en bus pour Ringendorf (Alsace) et Tholey (village jumelé avec Zetting).

Gymnastique Féminine

Présidente : LETT Marie-Andrée
Contact : SERRIER Simone
19, rue du Maire-Jamann - Tél. 87 02 35 87
Membres : 25
Activités : - gymnastique d'entretien, d'assouplissement et de relaxation.
- animatrice : MEYER Carmen
- séances tous les jeudis de 20 h à 21 h, salle socio-culturelle.
Si vous désirez adhérer à notre club, venez nous retrouver à ces séances.

Club d'Epargne «Concorde»

Président : BARTHEL Victor
14, rue du Maire-Jamann - Tél. 87 02 34 12
Membres : 96

Club d'Epargne «Bonne Espérance»

Président : GLATZ Alphonse
7, rue du Maire-Jamann - Tél. 87 02 38 41
Membres : 100

Société des Arboriculteurs

Président : MEYER Marcel
Contact : GROSSMANN Fernand
24, rue de la Forêt - Tél. 87 02 21 01
Activités : - fabrication de jus de pommes
- distillation des eaux de vie
- formation arboricole
- groupement de commandes d'arbres fruitiers et arbustes d'ornement.

Conseil de Fabrique de Zetting

Président : BRANSTETT Arthur
25, rue de l'Eglise - Tél. 87 02 36 79
Membres : 5
Activités : gestion des biens matériels de l'église
Projets : - mise en peinture de la sacristie
- restauration de l'armoire de celle-ci et des orgues.

Conseil de Fabrique de Dieding

Président : KLEIN Lucien
28, rue Principale - Tél. 87 02 18 45

Membres : 5

Activités : gestion des biens matériels de l'église.

Chorale de Zetting

Président : MEYER Louis

Contact : SCHILLE Simon
8, rue Principale - Tél. 87 02 33 49

Membres : 19

Activités : animation des offices religieux
A noter que la chorale recrute toujours des personnes aimant chanter.

Tremolina... Gymnastique à Dieding

Présidente : PAX Marie-Antoinette

Contact : RISSE Evelyne (secrétaire)
3, rue du Moulin - Dieding - Tél. 87 02 12 12

Membres : 12

Activités : gymnastique avec animatrice diplômée.
Tous les mercredis en soirée, salle de l'Ecole

Sapeurs-Pompiers

Chef de corps : HOFFMANN Bernard
51, rue du Maire-Jamann - Tél. 87 02 36 93

Activités : - Calendriers des exercices pour 1992 :
2 mars - 5 avril - 3 mai - 14 juin - 5 juillet
2 août - 6 septembre - 4 octobre - 20 octobre
- Parcours sportif : 22 mars
- Challenge Chauffray : mois de septembre
- Exercice avec les Corps du Val de Sarre au courant de l'été
- Dimanche 7 juin 1992 : journée portes ouvertes.

Comité des Fêtes - Dieding

Président : RISSE Jean-Marc
3, rue du Moulin - Dieding - Tél. 87 02 12 12

Activités : - Organisation de sorties familiales et éducatives.
- Animation du village
- Recherches historiques.

Programme 92 : - Sorties ski à Gérardmer le 19 janvier 1992
- Sortie Ski à La Bresse le 9 février 1992
- Sortie au «Holiday Park» le 21 juin 1992
- Poursuite des recherches historiques en vue d'une publication.

En projet : sortie éducative vers les sites historiques de notre région. Date à définir.

ORMAT-BURO

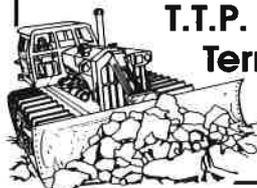
Organisation Matériel de Bureau - S.à r.l.

MICRO-INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE - PHOTOCOPIEURS
ATELIER DE REPARATIONS

23, rue du Maréchal Foch - 57207 SARREGUEMINES CEDEX
Tél. 87 95 14 98 - 87 95 48 12
Télécopie : 87 98 03 61

1, rue du Stade - 67260 SILTZHEIM
Tél. 87 98 52 85 - Fax : 87 98 48 23

S.à r.l. au capital de 220 000 F



T.T.P.

Terrassement

Travaux Publics

WITTMAYER

TRAVAUX PUBLICS HANTZ et Cie

55, route de Sarreinsming
57209 SARREGUEMINES CEDEX
Téléphone : 87 95 28 31 - Télécopie : 87 95 37 18

IMPRIMERIE SARREGUEMINOISE

Route de Nancy - Chemin de la Tuilerie - B.P.234 - 57202 SARREGUEMINES
Tél. 87 98 07 37 - Télécopie 87 98 04 95

Central Court Agence de METZ

100, route de Thionville
57056 METZ CEDEX 2

Tél. (16) 87 30 70 29
Télex : 861 885
Télécopie : (16) 87 30 36 52



CENTRAL
COURT®

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Félix DEHLINGER & Fils

3, rue Principale
57410 SCHMITTVILLER
☎ 87 09 82 76 - Télécopie : 87 09 82 11

S.à r.l. au capital de 300 000 F

Boulangerie - Pâtisserie - Salon de Thé

Manuel Pierret

128, rue de la Montagne - Sarreguemines - Tél. 87 98 49 62

Sarralbe - Tél. 87 97 05 13

TOUS LES MOIS DES PROMOTIONS...

Pour construire, aménager, rénover
CHOISISSEZ DES MATERIAUX DE QUALITE PROFESSIONNELLE

 **Gedimat**

VOTRE BATI-CENTER A LA ZONE COMMERCIALE DE GROSBLE

bati-colman

57520 GROSBLEDERSTROFF - Tél. 87 95 67 78

 **CRÉDIT AGRICOLE**

Le bon sens en action

Agence de SARREGUEMINES - 30, rue de l'Eglise - ☎ 87 95 61 01

FABRICATION DE PRODUITS D'ENTRETIEN, COSMETIQUE ET RATICIDE

Essences pour Sauna, huiles essentielles pour hydrotherm et ioniseur

MASSING DISTRIBUTION LORRAINE



MADISLOR S.A.R.L.

34, rue du Maire Jamann - ZETTING 57115 SARREINSMING - ☎ 87 02 38 14

POMPES FUNEBRES LORRAINES

Richard BACKES

- Concessionnaire pour la Ville de Sarreguemines et environs.
- Organisation complète des obsèques.
- Toutes démarches évitées aux familles - Grand choix en cercueils.
- Transport de corps avant et après mise en bière.
- Creusement de fosses - Couronnes artificielles et naturelles .

7-9, place du Marché - 57200 SARREGUEMINES - ☎ 87 98 01 07

Succursale : 32, rue Clémenceau - SARRALBE - ☎ 87 97 83 11

Service de permanence 24 h / 24

EGTE

ELECTRICITE GENERALE ET TRAVAUX ELECTRIQUES

ELECTRICITE INDIVIDUELLE ET INDUSTRIELLE
ECLAIRAGE PUBLIC ET TERRAIN DE SPORTS
LIGNES MT - BT POSTE DE TRANSFORMATION

QUAI DU CHEMIN DE FER - BP 933 - 57209 SARREGUEMINES - TEL. 87 98 89 60 - FAX : 87 95 71



 **SOMEST**

QUINCAILLERIE GENERALE - OUTILLAGE
FOURNITURES INDUSTRIELLES

25, rue Foch - BP 229 - SARREGUEMINES CEDEX

Tél. 87 95 22 99

Télex : 860749 - Télécopieur : 87 95 06 66

PRODUITS SIDERURGIQUES
NON FERREUX

FORGE - GRILLAGES - PVC

CHAUFFAGE - SANITAIRE

BP 229 - ZI SARREGUEMINES CEDEX

Tél. 87 95 03 32

Télex : 860749 - Télécopieur : 87 95 32 11

yyyyy Auberge Aux Acacias yyyyy

"Les Frères GAPP"

1, rue de Sarreinsming - 57115 ZETTING

☎ 87 02 37 23

FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI



AGENCE DE VOYAGES

ROHR EVASION

2, rue de la Paix - 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE - ☎ 87 02 79

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Raymond KIEFER

57115 ZETTING - ☎ 87 02 36 96

CLIMAT TECHNIC

ELECTRICITE - CHAUFFAGE TOUT SYSTEME - SANITAIRE

Vente - Installation - Dépannage

Votre spécialiste du chauffage Electro Douillet

60, rue des Ecoles - 57600 FOLKLING - ☎ 87 85 75 10

